



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
25 FEVRIER 2011
COMPTE RENDU INTEGRAL**

L'an Deux Mille Onze et le vingt cinq février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, MISS Jean-Marie, GUTIERREZ Jacques, GARRIGUES Anne-Laure, GOETZINGER Pascal, LANGET Christian, ARNAL Sylvie, BONNET Francys, ROQUES Maryse, MULLER Pierre Maurice, ROUQUETTE Christiane, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Josiane, BOISSON Patrice, HOREAU Véronique, GROS Nicole, VERAMENDI Odile, CAUSSE Bernard, BOUSQUET Isabelle, DUPRAT Christian, DRUYER Pascaline.

Procurations : ont donné procuration
Santo CAPUTO à Francys BONNET
Yvette DE PEYER à Véronique HOREAU
Laurence AUDREN à Pascal GOETZINGER
Béatrice PIBAROT à Eric DOULCIER

Excusé : Benjamin CHALANDE

Absent : Guillaume PIZIO

Secrétaire de séance : Christian LANGET

Monsieur le maire précise que le compte rendu du dernier conseil a été très légèrement modifié à la demande comité de soutien à la famille de Colombi pour reprendre que soit repris intégralement le texte de la motion

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir ou on en est sur ce dossier

Monsieur le maire lui indique qu'une enquête sociale vient d'être réalisée que d'ici 2 mois des propositions devraient être faites

Monsieur Christian LANGET est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance

1 - BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET DE LA VILLE

Monsieur le maire indique que chaque année le vote du budget est un élément important de la vie de la commune, car il traduit les projets et orientations de la municipalité. Comme chaque année, il a demandé aux services de maîtriser les dépenses car il souhaite ne pas toucher aux taux de fiscalité malgré la baisse des dotations de l'état.

Monsieur le maire rappelle que depuis 2008, la ville s'est désendettée de 1 million d'euros.

Monsieur le maire précise que ce budget étant voté plus tôt que le budget précédent, il ne reprend pas les résultats de l'exercice 2010.

En section d'investissement, le budget comprend les dépenses de rénovation du centre ancien, du FISAC, de l'avenue Jeanne d'Arc principalement.

Il se félicite du succès du plan FISAC puisque 24 dossiers de travaux ont été présentés par les commerçants du centre ville.

Par avance, pour Monsieur Duprat il espère que le taux de réalisation des investissements 2011 approchera les 100%, il indique toutefois qu'atteindre un tel taux est difficile.

En 2010, le taux de réalisation de la ville était de 50%, celui de la CDC de 58%.

En matière de recettes, le budget s'équilibre avec un volume d'emprunt important celui ci sera diminué lors de la reprise des excédents des subventions et des cessions d'actifs.

Il rappelle qu'en 2010, la ligne de trésorerie de la ville n'a pas été sollicitée, il dit espérer qu'il en sera de même cette année.

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif principal de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 4 266 609 Euros,
- en section d'investissement à 1 892 024 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre	DEPENSES	2011
011	Charges à caractère général	864 860,00
012	Charges de personnel	2 319 190,00
023	Virement à la section d'investissement	237 752,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	74 033,00
65	Autres charges de gestion courante	653 650,00
66	Charges financières	112 124,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
	TOTAL	4 266 609,00

chapitre	RECETTES	2011
013	Atténuations de charges	83 360,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	40 000,00
70	Produits du service	302 200,00
73	Impôts et taxes	2 683 982,00
74	Dotations et participations	976 267,00
75	Autres produits de gestion courante	172 800,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00
	TOTAL	4 266 609,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	DEPENSES	2011
001	Résultat reporté d'investissement	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	40 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
16	Emprunts	317 524,00
901	Achats matériels et mobiliers	90 500,00
902	Travaux bâtiments communaux	55 000,00
904	Eclairage public	30 000,00
905	Travaux voirie et chemins	60 000,00
919	Cinéma	4 000,00
930	Toilettes publiques	55 000,00
936	Aménagement rue des Calquières	120 000,00
937	Aménagement quartier de l'Hôpital	50 000,00
938	Avenue Jeanne d'Arc	250 000,00
940	Réhabilitation du centre ancien	650 000,00
941	Accessibilité des bâtiments communaux	20 000,00

chapitre	RECETTES	2011
001	Résultat reporté d'investissement	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	237 752,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	74 033,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	dotations et affectations	111 000,00
13	Subventions d'investissements	123 080,00
16	produits d'emprunts	1 345 416,00
27	Autres immobilisations financières	743,00
	TOTAL	1 892 024,00

942	FISAC	100 000,00
943	Aménagement et création d'aires de jeux	50 000,00
	TOTAL	1 892 024,00

Le contenu du Budget vous est présenté dans la note jointe au dossier.
Conformément aux dispositions en vigueur, les annexes du Budget Primitif 2011 vous ont été remises.

Elle invite le conseil à poser des questions sur ce budget

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si les provisions constituées pour LVT peuvent être reprises

Monsieur le maire lui indique que nous avons reçu un mail cette après midi nous informant de la liquidation de LVT, il n'est donc pas possible encore de constater la perte et reprendre la provision.

A l'inverse on va pouvoir reprendre une partie des provisions constituées pour l'accueil cévenol.

Monsieur Francys BONNET se félicite de cette nouvelle

Madame Pascaline DRUYER souhaite avoir des précisions sur ce point

Monsieur le maire lui indique que le contentieux sur Alliance a été gagné par la ville

Madame Odile VERAMENDI indique que pour LVT il faut attendre la fin de la procédure, elle indique ensuite que ce budget lui semble raisonnable et qu'il n'y a pas d'aberrations comme dans le budget 2010

Monsieur le maire lui indique qu'il a pour objectif de faire financer les travaux le mieux possible et qu'il vaut mieux attendre 6 mois mais avoir un taux de financement supérieur

Monsieur Christian DUPRAT indique qu'il s'abstiendra car si le budget n'appelle pas de remarques sur le fond, il attend de voir les résultats concrets des intentions contenues dans ce budget en matière de travaux

Monsieur le maire lui fait remarquer qu'il est donc comme Saint Thomas

Madame Pascaline DRUYER indique qu'elle adoptera la même position que monsieur Christian DUPRAT, elle précise souhaiter plus de transparence sur le budget en réunissant plus régulièrement la commission des finances

Monsieur le maire lui indique que la transparence existe tous les documents peuvent être consultés par les élus

Madame Pascaline DRUYER lui indique souhaiter plus de débats avec les élus, notamment en matière culturelle

Madame Odile VERAMENDI indique qu'effectivement pour la commission culturelle il y a une vraie absence de débats, en regardant les comptes elle indique avoir remarqué le coût élevé de la saison culturelle et il n'y a aucun débat.

A ce propos elle a constaté que le budget des éco dialogues est respecté et s'en félicite

Monsieur Christian DUPRAT rappelle qu'en matière culturelle il n'y pas de débat alors que l'opposition représente des électeurs qui ne sont pas respectés, on aimerait plus de discussions sur le choix des spectacles

Madame Odile VERAMENDI renchérit en indiquant que cette commission ne se réunit pas souvent et lorsqu'elle le fait l'avis des élus n'est pas sollicité.

Monsieur Pascal GOETZINGER rappelle que lors de la dernière commission il avait proposé à chacun de faire des propositions et qu'à sa connaissance aucune ne lui est parvenue.
Madame Odile VERAMENDI indique en avoir transmise à madame Laurence AUDREN

Monsieur Pascal GOETZINGER rappelle à Monsieur Christian DUPRAT que la municipalité représente la majorité de la population

Madame Pascaline DRUYER lui rappelle qu'il s'agit d'une majorité relative, l'ensemble des voix de l'opposition représente plus de voix que la municipalité

Monsieur le maire indique que l'argument de la majorité n'est pas un bon argument, il dit souhaiter que 3 ou 4 commissions culturelles aient lieu par an et qu'un vrai travail soit fait au sein de celles-ci

Monsieur Bernard CAUSSE indique que la ville sous-traite souvent à des associations ce qui doit renchérir le coût de la saison culturelle, enfin il dit souhaiter que le 14 juillet la ville invite un grand orchestre apprécié de la population

Monsieur le maire souhaite qu'un travail avec toutes les associations soit réalisé

Monsieur Pascal GOETZINGER rappelle qu'un orchestre comme « Obsession » coûte de 6 à 8000 euros et qu'il préfère traiter avec des orchestres de qualité moins chers, il précise que travailler avec des associations permet de bénéficier de tarifs très attractifs

Le projet de délibération est mis au vote.

Les membres du conseil municipal à la majorité des membres présents (3 abstentions, Madame Isabelle BOUSQUET, Madame Pascaline DRUYER et monsieur Christian DUPRAT) :

- approuvent les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- autorisent Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2011 – CREDITS DE PAIEMENTS

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe déléguée aux Finances et à l'Urbanisme expose aux membres du conseil municipal que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du conseil municipal.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements

contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation du 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Il est proposé au conseil municipal de valider les crédits de paiement des trois opérations ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2010.

1) Autorisation de programme n°940- Rénovation du centre ancien

Réhabilitation du centre ancien

Exercice	2010	2011	2012	2013	Total
Crédits de paiement	250 000 €	650 000 €	1000 000 €	750 000 €	2 650 000 €

2) Autorisation de programme n° 938- Aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc

Avenue Jeanne d'arc

Exercice	2010	2011	2012	Total
Crédits de paiement	90 000 €	250 000 €	736 000 €	1 076 000 €

3) Autorisation de programme n° 930- Création de toilettes publiques

Création de toilettes publiques

Exercice	2010	2011	Total
Crédits de paiement	95 000 €	55 000 €	150 000 €

Monsieur le maire précise que cette délibération technique a pour objet d'éviter d'avoir dans les budgets des restes à réaliser trop importants

Madame Odile VERAMENDI fait remarquer que les montants prévus cette année sont plus réalistes qu'en 2010, cela reflète mieux le budget.

Madame Pascaline DRUYER regrette de n'avoir pas plus d'informations sur ces projets importants

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la ville bénéficiera de subventions pour ces projets, notamment pour l'avenue Jeanne d'Arc qui est une voirie départementale

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que les deux projets ont été présentés en commission d'urbanisme

Madame Pascaline DRUYER suggère d'utiliser le verre pour les éléments qui couvriraient la déviation pour le projet Jeanne d'Arc afin de ne pas empêcher la vue sur le château

Madame Anne Laure GARRIGUES partage le point de vue de Madame Pascaline DRUYER sur le fait de prévoir des structures légères elle ne souhaite pas qu'un auvent soit installé au dessus de la déviation

Monsieur le maire souhaite que toutes les idées restent dans le cadre du budget alloué à ce projet

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Arrêtent** les montants et les durées tels que définies dans les tableaux ci-dessus
- **Autorisent** le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations
- **Arrêtent le montant des CP** conformément aux montants figurant dans les tableaux ci-dessus

3 - ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2011

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjoint Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Elle précise que les demandes de subventions ont été étudiées lors de 2 réunions de commission, la première été consacré aux projets culturels et les seconde au reste des demandes.

Elle précise que pour le projet présenté par l'association « Jazz à Junas » le budget de ces 2 journées est de 22 500€ la ville participant à hauteur de 12 500€.

Madame Odile VERAMENDI indique qu'avait été évoqué le chiffre de 10 000€.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que le chiffre de 10 000€ sera celui des années à venir pour 2011 il s'agit de 12 500€

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si l'association « Jazz à Junas » a déposé ses documents budgétaires

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative, les comptes ont été étudié hier en commission

Monsieur Christian DUPRAT souhaite attirer l'attention sur la situation de monsieur CANAC résident du CAT qui souhaite faire une exposition de ses peintures à la maison de pays, il lui est demandé 150€ il pense qu'il serait possible de lui faire une remise compte tenu de sa situation.

Monsieur le maire indique qu'il connaît bien monsieur CANAC et partage la demande de monsieur Christian DUPRAT, il propose que l'établissement fasse une demande de gratuité à la mairie.

Il précise que ce type de demande pourrait être étudié en commission culturelle.

		Dernières Subventions	Demandes année 2011	Ordi	Except°	Démarrage	
SAISON CULTURELLE 2011				0,00 €	12 800,00 €	0,00 €	OBSERVATIONS
COM N°II	JAZZ A JUNAS / Concerts et ateliers pour enfants	13 000,00 €	12 500,00 €		12 500,00 €		Festival de Jazz du 15 et 16 Avril 2011, budget des 2 journées 22 650,00€. Programmation cinématographique de documentaires et films sur le jazz du 13 au 17 Avril 2011.
	ASSOCIATION TURBULENCE / AMARANTHE		300,00 €		300,00 €		Compagnie en résidence au mois d'avril 2011, hébergement de 8 personnes au V.V.L.P 10 jours et prise en charge repas. Représentation le 9 Août 2011, billetterie mairie.
	TOTAL		12 800,00 €	0,00 €	12 800,00 €	0,00 €	
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES LE				12 800,00 €			
21/02/2011							

ASSOCIATIONS DIVERSES			0,00 €	950,00 €	0,00 €	OBSERVATIONS
COMMISSION FINANCES N°III du 24.02.2011	ICITERRE	600,00 €	700,00 €		650,00 €	Marché des potiers 24 et 25 avril 2011
	CENTRE LOUIS DEFOND / COURSE FLAMBEAUX	300,00 €	500,00 €		300,00 €	Course au flambeau du 17 juin 2011
	ASSOCIATIONS PERI-SCOLAIRES			0,00 €	1 341,60 €	0,00 €
	SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTEE		975,00 €		975,00 €	Pour 26 élèves soit 7,50 € par enfant / jour
	SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE		366,60 €		366,60 €	Pour 26 élèves soit 14,10 € par enfant
	ASSOCIATIONS SPORTIVES			0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SEMI-MARATHON	0,00 €			0,00 €	A orienter vers la CDC pour la compétence sport
	FOYER DE SKI DE FOND ET DE SAUT	0,00 €	200,00 €	0,00 €		A orienter vers la CDC pour la compétence sport ou vérifier si la CDC les subventionne.
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			100,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESTAURANT DU CŒUR DU GARD		100,00 €	100,00 €		
	SOLIDARITE PAYSANS GARD		100,00 €	0,00 €		
	TOTAL		2 941,60 €	100,00 €	2 291,60 €	0,00 €
	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES LE 24/02/2011				2 391,60 €	

CUMUL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU 24/02/2011	15 191,60 €	BUDGET 2011 (Chapitres 6574 & 65746) = 101 950 Euros
---	--------------------	---

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Attribuent** les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération
- **Disent** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2011 : Compte nature 6574

4 - BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le maire rappelle que le SDEAP est quasi achevé et permet de connaître aujourd'hui l'état de notre réseau d'eau potable ainsi que des travaux à programmer.

Il rappelle que la municipalité est très attachée au caractère public du service de l'eau et souhaite que ce service soit modernisé pour répondre parfaitement aux normes en vigueur.

Concernant les travaux prévus cette année pour le centre ville, ils devraient être financés à 70% (50% Agence de l'eau et 20% par le Département)

Enfin, comme cela a été évoqué lors du dernier conseil, le prix de l'eau a été augmenté afin de permettre d'autofinancer une partie des travaux, le prix de l'eau au m3 au Vigan est de 0.80€ contre 1.30€ pour l'agence de l'eau.

Madame Anne Laure Garrigues, expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif du budget annexe de l'eau potable de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 682 360 Euros,
- en section d'investissement à 682 893 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2011.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés **par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre	DEPENSES	2011
011	Charges à caractère général	481 000,00
012	Charges de personnel	75 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	10 570,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	104 790,00
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00
	TOTAL	682 360,00

chapitre	RECETTES	2011
002	Excédents antérieurs reportés	0,00
70	Produits du service	653 660,00
72	Travaux en régie	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 700,00
74	Subvention en annuité	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
	TOTAL	682 360,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	DEPENSES	2011
040	Opération d'ordre de transfert entre section	27 700,00
16	Emprunts	20 193,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
23	Immobilisations en cours	615 000,00
	TOTAL	682 893,00

chapitre	RECETTES	2011
001	Résultat reporté d'investissement	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	10 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	104 790,00
10	dotations et affectations	0,00
13	Subventions	62 366,00
16	produits d'emprunts	505 737,00
	TOTAL	682 893,00

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si le niveau du chapitre 011 a été fixé par rapport au réalisé du budget 2010

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que les crédits consommés en 2010 sur le chapitre 011 se sont élevés à 485 000€

Madame Odile VERAMENDI constate que le niveau des investissements en 2011 est supérieur de 200 000 euros au budget 2010.

Monsieur le maire lui indique que les investissements chiffrés par le SDEAP s'élève à 6 millions d'euros sur 15 ans.

Monsieur Christian DUPRAT rappelle à l'assemblée qu'il y a peu de temps la municipalité en place affirmait que notre réseau était en excellent état

Madame Pascaline DRUYER indique avoir conservé chez elle une interview de monsieur BOURRIE qui se félicitait de l'excellent rendement de notre réseau, il y a un gouffre entre ces affirmations et la réalité

Monsieur le maire lui répond que le travail engagé par la municipalité actuelle permet d'avoir une vision objective de l'état de notre réseau

Madame Pascaline DRUYER lui rappelle qu'il soutenait monsieur BOURRIE sur l'excellent état de notre réseau

Monsieur le maire rappelle que monsieur BOURRIE a tout de même engagé des travaux importants sur le réseau d'eau sur le quai et en créant le réservoir de Paillerols.

Il indique avoir récemment rencontré Jean Louis COURT qui lui a dit que s'attaquer au chantier de l'eau potable est un vrai défi pour la municipalité.

Monsieur Christian DUPRAT rappelle que lorsqu'il évoquait les problèmes de notre réseau d'eau potable on le traitait d'incompétent

Madame Pascaline DRUYER propose à Monsieur le maire de lui amener l'article de midi libre relatif à cette affaire

Monsieur Pierre MULLER rappelle que la grosse fuite réparée en 2010 se trouvait sur le réseau neuf

Monsieur Christian DUPRAT indique que cela n'est pas bon signe

Madame Pascaline DRUYER pense que les travaux sur le quai ont été mal faits, il n'y avait pas assez de sable pour protéger les canalisations

Le projet de délibération est mis au vote.

Les membres du conseil municipal à la majorité des membres présents (3 abstentions, Madame Isabelle BOUSQUET, Madame Pascaline DRUYER et monsieur Christian DUPRAT) :

- approuvent les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget de l'eau potable, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- autorisent Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES « LA POMMERAIE »

Madame Anne Laure Garrigues expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif du budget annexe du village de vacances de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 214 000 Euros,
- en section d'investissement à 24 000 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre	DEPENSES	2011	chapitre	RECETTES	2011
011	Charges à caractère général	89 500,00	002	Excédents antérieurs reportés	0,00
012	Charges de personnel	113 700,00	70	Produits du service	34 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0	72	Travaux en régie	0,00
66	Charges financières	0,00	042	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	74	Subvention en annuité	0,00
69	Impôt sur les bénéfiques	5 300,00	75	Autres produits de gestion courante	180 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 500,00			
	TOTAL	214 000,00		TOTAL	214 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	DEPENSES	2011	chapitre	RECETTES	2011
001	Déficit reporté	0,00	001	Résultat reporté d'investissement	0,00
16	Emprunts	0,00	021	Virement de la section d'exploitation	3 500,00
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10	dotations et affectations	0,00
	TOTAL	24 000,00	13	Subventions	0,00

16	produits d'emprunts	18 500,00
TOTAL		24 000,00

Madame Odile VERAMENDI souhaite que le village soit réhabilité

Madame Anne Laure GARRIGUES indique aux membres du conseil municipal que lorsque le premier îlot rénové sera achevé elle invitera les membres du conseil municipal et qu'elle leur présentera madame VARET directrice du village

Madame Pascaline DRUYER indique que monsieur KUENEMANN se dévoue corps et âme pour ce village et qu'il serait bon de l'intéresser au chiffre d'affaire et de lui verser une prime
Monsieur le maire ne se dit pas favorable à la mise en place d'un tel système, le personnel communal possède un régime indemnitaire et un treizième mois, il ne croit pas qu'il faille distinguer un agent parmi les autres, beaucoup contribuent à la gestion du village, il ne faut pas créer de d'inégalités entre le personnel.

Monsieur le maire trouve que monsieur KUENEMANN accueille magnifiquement les visiteurs et on put associer aussi Valérie Lasseaux pour la partie administrative, Mario SANTOCHIRICO pour l'entretien ainsi que madame Aline BARCELO.

Madame Pascaline DRUYER pense que le village de vacances est une régie différente des autres services et que son fonctionnement doit être différent

Madame Anne Laure GARRIGUES lui fait remarquer que le services des eaux est aussi une régie municipale

Monsieur Christian LANGET précise que le fonctionnement du village de vacances est un travail d'équipe richard KUENEMANN n'est pas seul

Madame Pascaline DRUYER pense que le fonctionnement du village est commercial, les règles doivent être différents de plus plutôt que de payer l'impôt sur les sociétés il est plus juste d'intéresser les agents

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond qu'elle préfère privilégier les investissements
Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuvent les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe du village de vacances, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

- autorisent Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – APPROBATION DES TAUX 2011 DE LA FISCALITE LOCALE

Madame Anne Laure Garrigues expose aux membres du conseil municipal que selon la loi du 10 janvier 1980, le vote par le conseil municipal des taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales intervient au vu de l'état transmis par l'administration des impôts, portant notification des bases communales. Ce vote doit intervenir, au plus tard, le 31 mars de l'année budgétaire concernée, ou le 15 avril les années de renouvellement des conseils municipaux.

Vu, la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Maintenir les taux de fiscalité (pas d'augmentation des taux depuis 2005) et de les fixer pour 2011 à :
 - o 17,23% pour la taxe d'habitation
 - o 25,97% pour la taxe foncière (bâti)
 - o 64,47% pour la taxe foncière (non bâti)

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si les bases 2011 augmentent

Monsieur le maire lui répond positivement en rappelant que cette augmentation est décidée par l'Etat

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir ou en est la commune pour la révision des bases cadastrales

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que la CCID effectue ce travail régulièrement mais qu'il s'agit d'un dossier qui va se poursuivre encore sur de nombreuses années

Monsieur le maire indique qu'il est important que les impôts soient justement répartis entre tous les usagers et que les logements ayant bénéficié d'aménagements voient leurs bases fiscales modifiées.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si la municipalité a chiffré le montant de ces réajustements

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que les impôts n'ont pas faits de chiffrage précis de ces modifications

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Maintiennent les taux de fiscalité (pas d'augmentation des taux depuis 2005) et de les fixer pour 2011 à :
 - o 17,23% pour la taxe d'habitation
 - o 25,97% pour la taxe foncière (bâti)
 - o 64,47% pour la taxe foncière (non bâti)

- Autorisent Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

7- LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE – MISE EN PLACE D'UNE ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE PRIMAIRE JEAN CARRIERE

Madame Sylvie ARNAL indique aux membres du conseil municipal qu'afin de contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves, la mairie du Vigan a mis en place à compter du 24 janvier 2011, une étude surveillée gratuite.

Elle est organisée tous les jours scolaires y compris les veilles de fête et de congés scolaires dans les locaux de l'école, la garderie périscolaire continue cependant d'être assurée par les services communaux.

Fonctionnement de l'étude surveillée

L'étude surveillée est facultative et ouverte à tous les enfants fréquentant l'école. Son organisation est assurée par la directrice du groupe scolaire.

Elle débute après la classe et organisée de 16 h 45 à 17 h 45. Son ouverture est soumise à un effectif **minimum de 8 enfants**. Une étude permet l'accueil de 20 enfants.

Si le nombre d'enfants inscrits est supérieur à cet effectif, les enseignants établissent une liste des élèves prioritaires, sont considérés comme prioritaires les enfants les plus en difficultés et/ou les enfants dont les parents ne peuvent pas prendre en charge les devoirs.

L'étude surveillée est consacrée uniquement aux devoirs du soir.

L'enfant est accueilli au sein du groupe scolaire et est encadré par un enseignant de l'école qui sera rémunéré par la ville du Vigan.

Madame Pascaline DRUYER rappelle que le centre social propose cette prestation pour 4 ou 5 élèves moyennant une cotisation assez faible

Elle précise que cette personne rencontre des difficultés pour exercer sa mission car madame Amand ne souhaite pas lui donner de clé de l'établissement

Madame Sylvie ARNAL lui répond qu'il appartient à cette personne de se rapprocher de la directrice de l'école

Madame Pascaline DRUYER lui indique que cette situation pose des problèmes car elle attend devant la porte

Monsieur le maire propose que ce problème annexe au projet de délibération soit traité en dehors du conseil municipal

Madame Odile VERAMENDI indique qu'effectivement ce dossier n'a rien à voir avec le dossier présenté

Monsieur le maire indique que ce problème de conciergerie doit se régler en dehors du conseil municipal, il félicite les enseignants pour leur adhésion à ce projet qui permet d'accompagner les élèves en difficulté

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent** les modalités de fonctionnement des études surveillées de l'école primaire « Jean Carrière »
- **Fixent** en fonction du décret ministériel n°66-787 du 14 octobre 1966, les taux horaires de la rémunération versée aux enseignants et étudiants pour les travaux de surveillance d'études effectués à la demande de la collectivité aux taux plafonds prévus par le décret
- **Disent** que les taux seront révisés lors des modifications des montants prévus par décret
- **Imputent** la dépense résultante sur les crédits figurant au budget général de la ville, 64131.

8 – LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE – DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE JEAN CARRIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie ARNAL expose aux membres du conseil municipal que la gestion de l'école primaire est assurée par la commune comme le veut la loi, elle est la priorité de la municipalité.

L'objectif est de faire du groupe scolaire « Jean CARRIERE » une école républicaine d'excellence et instaurer la justice scolaire dès le primaire.

Cette excellence passe par la modernisation des écoles, en particulier par l'installation d'Internet dans le groupe scolaire.

En effet, bien que la maîtrise de l'informatique, du multimédia et de l'Internet soit inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences pour les écoliers, le groupe scolaire ne bénéficie pas d'accès à Internet dans toutes les salles de classe et s'avère fournie en matériel informatique vieillissant.

Nous souhaitons permettre à chaque écolier de pouvoir acquérir la maîtrise de l'informatique et de l'Internet et assurer l'accès aux enseignants à cet outil pédagogique.

Pour ce faire, nous souhaitons câbler les salles de classe du primaire afin de permettre l'accès à Internet pour les enseignants et les élèves et nous souhaitons améliorer le parc informatique des écoles en tenant compte des contraintes d'enseignement (équiper chaque classe de 1 ordinateur portable relié à des vidéo projecteurs ainsi que d'un rack mobile de 10 à 16 portables).

Le coût du projet est évalué à 20 000 euros (câblage 5000€, ordinateurs et vidéo projecteurs et écrans blanc 15 000€)

Monsieur le maire remercie Sylvie ARNAL ainsi que les enseignants pour ce projet important pour l'école, il pense qu'il est nécessaire de donner toutes les chances possibles aux enfants du groupe scolaire.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le devenir de la salle informatique de l'école

Madame Sylvie ARNAL indique que les ordinateurs sont pour la plupart obsolètes et qu'il est peu probable que l'éducation nationale recrute un animateur pour cette salle

Madame Pascaline DRUYER insiste sur l'importance des antivirus et du contrôle parental

Madame Odile VERAMENDI pense qu'effectivement l'accès à internet doit se faire sous le contrôle d'adultes

Madame Sylvie ARNAL indique que ses ordinateurs seront utilisés uniquement dans un but pédagogique avec les enseignants

Monsieur le maire précise que ces ordinateurs sont des outils de travail

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent ce plan d'informatisation de l'école primaire Jean CARRIERE
- Sollicitent les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du conseil général et du sénateur et du député de la circonscription

9 – AFFAIRES SCOLAIRES – CANDIDATURE A UN PROJET EUROPEEN COMENIUS REGIO -

Madame Sylvie ARNAL, expose aux membres du conseil municipal que la Ville du Vigan soutient les initiatives d'éducation et de consolidation de la citoyenneté européenne. Elle souhaite permettre aux citoyens de s'impliquer et de participer à la vie de l'Europe, surtout dans le domaine éducatif.

Les partenariats Comenius Regio de l'Union Européenne visent à renforcer la dimension européenne de l'enseignement en encourageant le développement d'activités de coopération entre des autorités locales ayant un rôle éducatif en Europe. Ils doivent associer une autorité locale, au moins un établissement d'enseignement, et au moins un autre partenaire local (association, organisme de formation, etc.).

Ces programmes européens financent les frais de déplacement liés aux projets, les activités du projet et la diffusion des résultats, avec un maximum de 25 000 €.

Les partenaires principaux de ce projet sont la région autonome de la vallée d'Aoste et la ville du Vigan

Rôle de la Ville du Vigan

En premier lieu, il convient de préciser que le règlement des programmes Comenius Regio impose la présence d'une collectivité locale. La Ville du Vigan a donc été sollicitée au titre du fait que le groupe scolaire « Jean Carrière » possède un cursus bilingue français occitan. C'est la Ville du Vigan qui serait le bénéficiaire des financements européens pour ce projet, à charge à elle de les gérer pour le compte des différents participants, en fonction de l'avancement du projet.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le reliquat à la charge de la commune

Madame Sylvie ARNAL indique que l'Europe subvention l'essentiel du projet, les dépenses de la ville sont des valorisations de ses charges de fonctionnement existantes.

Madame Véronique HOREAU se dit favorable à ce projet qui renforce la classe bilingue

Madame Pascaline DRUYER est également favorable à ce projet, elle souhaiterait cependant que ce choix soit étendu à l'anglais

Monsieur le maire indique qu'il est partisan du bilinguisme à l'école en occitan, il est bien évidemment favorable à l'anglais mais vu la politique de suppression de poste du gouvernement pour l'éducation il sera difficile de créer une classe bilingue français anglais.

Madame Pascaline DRUYER indique qu'il faut chercher dans les programmes européens, pour trouver un programme qui propose un travail en anglais

Monsieur le maire lui indique que s'il est saisi d'une telle proposition, il la saisira

Madame Sylvie ARNAL indique que la réponse de l'Europe pour ce projet nous parviendra en juin

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- se prononcent favorablement sur la participation de la Ville à ce projet Comenius Regio
- en cas d'accord, autorisent M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toute convention nécessaire à la mise en place et au suivi du projet.

10 – PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GARD POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur Christian LANGET expose aux membres du conseil municipal :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si les mêmes risques statutaires seront garantis

Monsieur le maire lui répond par l'affirmative, il dit souhaiter que cette mutualisation permettra de faire des économies.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents décident:

- Article 1^{er} : la commune du Vigan charge le centre de gestion du Gard de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité, congé paternité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité et paternité, maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet au premier janvier 2012
- régime du contrat : capitalisation

Article 2 : la commune autorise monsieur le maire à signer les conventions en résultant

11 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire indique que la municipalité a engagé depuis 2 ans son Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEAP) afin de faire une analyse précise des forces et faiblesses du réseau d'eau potable de la ville.

Parmi les préconisations du schéma directeur qui sera approuvé à la fin du premier trimestre figure la nécessité pour la ville de rechercher une ressource en eau complémentaire de la source d'Isis.

Les conclusions du rapport du bureau d'études préconisent la recherche d'une nouvelle ressource par forage dans la vallée du Coularou.

Il convient aujourd'hui d'effectuer des tests pour déterminer les lieux les plus favorables pour effectuer dans un second temps des sondages de reconnaissance.

Cette étude permettra d'identifier plus précisément les couches géologiques en présence et la possible présence d'eau en profondeur.

Le budget de cette étude est le suivant :

- bureau étude ASCONIT pour la prestation d'AMO : 14 742 HT
- Etude Géophysique BRPG : 3 600 HT

Soit 18 342 € HT.

Les recherches de nouvelles ressources en eau souterraine peuvent bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, du Conseil général du Gard, pour les études et les travaux.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si cette recherche est liée au SDEAP

Monsieur le maire lui indique que cela fait partie des recommandations

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si l'on a étudié l'interconnexion des réseaux avec Avèze

Monsieur le maire lui indique que cela a été étudié mais que nous sommes contraints par la DUP de la source du verdier

Monsieur Christian DUPRAT pense que l'on pourrait faire évoluer la DUP

Monsieur le maire invite Monsieur Christian DUPRAT à consulter le SDEAP, il précise que selon un hydrogéologue de sa connaissance il est fort probable de trouver une ressource de qualité dans cette zone.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ↳ Valident le principe d'engager des recherches en eau souterraine sur le secteur du Coularou,
- ↳ Autorisent Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau de l'Eau Rhône Méditerranée, du Conseil général du Gard, pour les études et les travaux.

12 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE DE 4 VILLAS DU LOTISSEMENT « CAMPILLE »

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que la Ville du VIGAN est propriétaire du lotissement de « Campille » situé sur l'ancienne route d'Aulas.

Quatre villas sont actuellement libres de tout occupant et peuvent être vendues par la municipalité afin de financer les investissements de la ville.

Une mise en vente par l'intermédiaire de l'étude de maître BURTET vous est proposée. Cette procédure permettra d'assurer la plus large publicité possible et la transparence quant aux candidats retenus.

Les villas sont évaluées à un prix plancher de 90 000 euros par les services des domaines, cependant au vu de leur parfait état de conservation la commune souhaite mettre en vente ces villas au prix minimal de 120 000 euros.

Le résultat de ces ventes vous sera communiqué ultérieurement par un projet de délibération qui fixera les conditions précises de la vente.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir ce qui a motivé le choix de maître BURTET et comment va se dérouler la vente

Monsieur le maire indique avoir fait ce choix afin que la vente soit transparente et que chacun puisse effectuer une offre

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir ce qu'il en sera pour les personnes qui ont déjà écrits en mairie pour ces logements

Monsieur le maire lui indique qu'elles seront dirigées vers maître BURTET

Madame Odile VERAMENDI trouve le prix très raisonnable

Madame Pascaline DRUYER pense que l'on peut les vendre plus chers

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- de faire procéder par l'étude de maître BURTET à la vente des villas vacantes au lotissement « Campelle ».
- de mandater à cet effet, le cabinet de maître BURTET
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

MOTION CONTRE L'EXPLORATION DES GAZS DE SCHISTE

Monsieur le maire indique qu'après consultation d'une avocate madame Bréas et compte tenu de la réforme du code minier, il faut aujourd'hui demander l'abrogation de l'arrêté autorisant la recherche de gaz de schiste :

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VIGAN POUR L'ABROGATION DE L'ARRETE SUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'exploration visant à exploiter le gaz de schiste se déroulent dans le sud de la France et notamment dans les Cévennes (permis de Nant) et qu'ils présentent des risques environnementaux importants, notamment pour l'eau en raison des produits chimiques utilisés pour la fracturation ainsi que l'augmentation des GES (gaz à effet de serre);

CONSIDÉRANT QUE des conséquences environnementales de cette exploitation ont eu des effets dévastateurs aux États-Unis et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux soulèvent une inquiétude légitime chez les citoyens et les citoyennes, des communautés ainsi que des élus municipaux qui n'ont pas les pouvoirs d'arrêter ces travaux ou n'ont pas les ressources pour gérer les conséquences de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE la France est actuellement apte à entreprendre un virage vers l'exploitation des énergies durables qui contribuerait à la diminution des GES tout en contribuant à l'emploi et à la richesse collective

CONSIDÉRANT QU'il est fondamental de décider collectivement de l'exploitation de nos ressources et que l'importance de cet enjeu nécessite une large consultation publique visant entre autres à décider de notre avenir énergétique ;

Nous, représentants des citoyens viganais, demandons que le gouvernement abroge l'arrêté autorisant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Monsieur le maire précise qu'hier au soir 400 étaient réunies à la salle Jeanne d'Arc pour une réunion d'information relative au gaz de schiste

Madame Pascaline DRUYER indique ne pas comprendre l'attitude de l'état sur cette question, d'un côté on nous demande de faire attention à nos ressources en eau, de postuler pour que notre territoire soit reconnu par l'Unesco et de l'autre on autorise la fouille gaz de schiste.

La motion est adoptée par les membres du conseil municipal à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions intervenues depuis le dernier conseil municipal

Répertoire Décisions Municipales

2011

N°	Date	Objet
11/007	21/01/11	Contrat de cession concert de JOYCE JONATHAN
11/008	10/02/11	Avenant contrat SMACL « Dommages aux biens »
11/009	10/02/11	MAPA - Marché à bon de commande - Prestation d'entretien de bâtiments communaux
11/010	14/02/11	MAPA - Marché à bon de commande - Prestation de reprographie et impressions
11/011	14/02/11	MAPA - Diagnostic technique plancher salle 1 ^{er} étage - Espace Lucie Aubrac
11/012	16/02/11	Contrat d'engagement avec l'orchestre Transfert

Monsieur Bernard CAUSSE demande si les places pour le concert de Joyce Jonathan seront en vente à la FNAC

Monsieur Pascal GOETZINGER indique qu'à la date d'aujourd'hui 200 places ont été vendues mais que la vente ne sera pas faite à la FNAC car les commissions sont très élevées

Monsieur le maire donne lecture des remerciements

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christian DUPRAT souhaite avoir des informations sur le projet du magasin Super U

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique avoir rencontré récemment monsieur RALLO responsable du magasin, il est aujourd'hui titulaire de 2 permis de construire.

Il a indiqué que les rumeurs de galerie marchande sont sans fondements, il souhaite transférer ses réserves et ses bureaux dans l'ancien magasin Sport 2000 et agrandir sa surface de vente dans son bâti actuel.

Il a indiqué être inquiet de la construction de LIDL et de l'agrandissement de Super U de 3000 mètres carrés

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir s'il a l'autorisation d'augmenter ses surfaces de ventes

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que son dossier devra passer en CDEC

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir s'il va relier les 2 bâtiments

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative

Monsieur Christian DUPRAT demande si le magasin n'est pas situé en zone inondable

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'effectivement le magasin est situé en zone inondable mais en zone constructible, le magasin doit être surélevé de 80 cm

Monsieur Christian DUPRAT indique qu'il faudra être vigilant à ce qu'il ne transforme ses réserves en surface de vente ce qui serait dommageable pour le commerce local

Madame Pascaline DRUYER indique qu'il a commencé à faire pression sur le personnel en réduisant le temps de travail de ses employés de 8 heures

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que monsieur RALLO souhaite agrandir la section bazar de son magasin et qu'il est prêt à s'engager à côté des commerçants dans le cadre du FISAC

Madame Odile VERAMENDI indique que monsieur RALLO a tout fait pour retarder les travaux de LIDL, il est logique que la concurrence soit exacerbée aujourd'hui

Madame Pascaline DRUYER veut savoir qui paie les frais de contentieux

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que la ville a payé 3500 euros de frais d'avocat, monsieur RALLO a proposé de rembourser la ville si nous étions favorables à son projet

Monsieur Christian DUPRAT suggère que l'on demande d'aller au-delà du simple remboursement

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que monsieur RALLO s'est engagé à laisser des places pour la CDC

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir pourquoi tous les conseillers municipaux ont reçu un courrier de Joël Marie

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que monsieur Marie se plaint d'être voisin d'un terrain communal qui selon lui est un dépotoir.

Il invite les membres du conseil à se rendre sur ce grand terrain pour juger de l'aspect de celui-ci car pour lui les affirmations de monsieur Marie sont exagérées.

Monsieur Marie a coutume en période électorale de faire pression sur les élus, il aimerait acheter ce terrain contigu à sa maison

Madame Odile VERAMENDI demande si l'on ne pourrait affecter ce terrain à la famille de Colombi

Monsieur le maire indique que ce terrain abritait des réservoirs de gaz auparavant et qu'il n'est pas possible de construire des maisons d'habitations mais uniquement des locaux d'activité

Monsieur Christian DUPRAT indique ne pas connaître le terrain mais effectivement les photos montrent un terrain mal entretenu

Monsieur le maire propose à Monsieur Christian DUPRAT d'aller voir par lui même